

**CAPN n°3
IDIV**



**La CFE-CGC à vos
côtés pour vous
aider et soutenir
votre dossier**

**Du 29 novembre au 6 décembre 2018
Choisissez vos représentants
à la Commission Administrative Paritaire Nationale
des inspecteurs divisionnaires**

Notre action au cours de la mandature 2014-2018

Le rôle d'un élu en CAP est de retransmettre aux collègues les informations obtenues lors des entrevues avec l'administration mais également de défendre des dossiers individuels au cours des différentes commissions.

Depuis 2014, la CFE-CGC siège en qualité de titulaire à la CAPN des IDiV. Notre syndicat n'a jamais boycotté une seule CAPN afin d'être en capacité de vous défendre utilement.

Chacune des CAPN - sélections IDiV, mouvements IDiV administratifs et comptables - a fait l'objet d'une déclaration liminaire et d'un compte-rendu détaillé pour bien vous informer.

Une démarche syndicale constructive et efficace

Syndicat dédié à la catégorie A et A+, nous différencions par notre taille humaine, notre réactivité et nos messages qui n'opposent jamais les grades entre eux.

La CFE-CGC Finances Publiques est force de proposition en tant que syndicat réformiste. Elle prône un dialogue social qui prend en compte l'humain.

Notre mission vise à vous informer par des articles de fond, en participant à des groupes de travail sur les règles de gestion pour les A et A+ et en vous rendant compte des échanges avec l'administration.

Au plan individuel, nous soutenons les collègues en les assistant au cours d'entretien avec leur hiérarchie et en participant à leur défense individuelle.

**CAPN n°3
IDIV**



**La CFE-CGC à vos
côtés pour vous
aider et soutenir
votre dossier**

**Votez pour des collègues qui s'engagent
à siéger pour vous représenter !**

La CFE-CGC constate que le malaise des IDiV s'accroît au fil du temps et nous nous en faisons régulièrement l'écho auprès de la Direction Générale.

Ce malaise est lié à des causes diverses :

- situations personnelles : éloignement géographique subi pour obtenir une promotion, surcharge de travail / burn-out, services en sous-effectifs, mise en cause par des collaborateurs ou par la direction locale ...**
- des problématiques administratives : réorganisations, fusions et suppressions de postes, déclassements, difficultés de repositionnement, instabilité des règles de gestion ...**

Ce malaise est également lié aux perspectives de carrière réduites. En effet, un nombre important d'IDiV CN n'arrivent pas à accéder à la HC.

Nos revendications :

- ➡ Obtenir la linéarité des carrières entre le grade d'Idiv CN et HC**
- ➡ Renforcer la formation professionnelle pour faciliter des parcours professionnels diversifiés et intégrer les services dans de bonnes conditions :**

Nous préconisons la mise en place de stages pratiques pour les promus appelés à exercer des fonctions d'encadrement dans un service administratif ou comptable d'une durée allant de 1 à 3 mois suivant les difficultés du poste occupé.
- ➡ Mettre en place une cartographie des emplois administratifs dédiés aux Idiv et aux IP et favoriser la promotion de certains Idiv au grade d'IP :**

Il n'est pas acceptable que des Idiv occupent des postes traditionnellement occupés par les IP, sans contrepartie. Le décret n°2010-986 prévoit qu' 1/6e des promotions d'IP peut être alloué aux IDIV, possibilité qui n'est utilisée qu'à hauteur de 50%. Nous revendiquons sa complète application.
- ➡ Valoriser les fins de carrière pour favoriser les départs anticipés à la retraite et redonner des perspectives à ceux qui restent.**

Favorable à nos valeurs et à nos revendications ?

Votez et faites voter CFE-CGC !